

Séance du 27 Juillet 2009

Le vingt-sept juillet deux mille neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 20 juillet 2009

Date d'affichage : 04 août 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Pour le 5^{ème} anniversaire du décès de M. Pierre L'ORPHELIN, ancien Maire, une minute de silence est respectée. Mme Pierrette L'ORPHELIN remercie l'assemblée. Mme le Maire a le regret d'informer également le Conseil Municipal du décès de M. Guy FONTENELLE, président de l'ADPCR, qui a été inhumé cet après midi et elle souligne l'aide précieuse qu'il apportait dans notre combat pour la sauvegarde du service.

I. Rapport sur la qualité des eaux

Mme le Maire présente le rapport annuel de 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de Montpinchon dont nous dépendons. Ce rapport annuel décrit une eau conforme aux limites de qualité nécessaire à la consommation humaine.

II. Règlement pour la location de la salle

Afin d'éviter les problèmes lors de la location des salles de réunion, le Conseil Municipal adopte un règlement qui prévoit le versement d'arrhes à la réservation et le versement d'une caution.

Une délibération afin de créer une régie en mairie sera donc nécessaire.

III. Tarifs de la location de la salle (reçu le 04/08/09)

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location de la salle de réunion et de la cantine du Groupe Scolaire.

Les tarifs retenus sont les suivants :

	Commune		Hors Commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Repas 1 journée cantine seule	80.00 €	95.00 €	100.0 €	115.00 €
Lendemain cantine seule	20.00 €	22.00 €	30.00 €	35.00 €
Repas 1 journée cantine et salle de réunion	95.00 €	110.00 €	120.00 €	135.00 €

Lendemain cantine et salle de réunion	37.00 €	39.00€	60.00 €	65.00 €
Vin d'honneur mariage, inhumation, réunion... cantine seule ou salle de réunion seule	25.00 €	30.00 €	30.00 €	35.00 €
Vin d'honneur mariage, inhumation, réunion... cantine et salle de réunion	36.00 €	41.00 €	42.00 €	50.00 €

Été : du 1^{er} mai au 30 septembre

Hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} octobre 2009 (sauf pour les locations déjà conclues) et annulent ceux fixés par la délibération du 27 mars 2006.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux tarifs.

IV. Vente du terrain près de la gare

Mme le Maire propose de revoir le prix de vente de la parcelle B 411 près du PN 22, celle-ci n'étant pas viabilisée, les réseaux étant simplement à proximité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente d'une partie de la parcelle B 411 à 16 € le m².

L'acheteur devra prendre en charge les frais de viabilisation et les frais de géomètre pour un bornage à une superficie d'environ 530 m².

Mme le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des terrains et à signer tout document relatif à cette affaire (compromis, acte de vente, ...). *(reçu le 04/08/2009)*

La vente implique le déplacement des containers de l'espace TRITOU. La route de Quibou semble être la solution la plus judicieuse car la moins gênante pour les riverains. Le coût de l'aménagement va être étudié pour la prochaine réunion.

V. Projet d'urbanisme

Mme le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 les normes d'accès aux bâtiments handicapés seront obligatoires et que la mise aux normes du commerce de notre commune sera coûteuse. Il serait donc bon de préparer un dossier pour le transférer et qu'il soit à proximité du projet de « papi loft » (résidence de quelques logements adaptés au handicap et réservés aux personnes âgées).

La commission urbanisme n'a repéré qu'un seul terrain à bâtir disponible : le pré (parcelle n° 32 section C) d'une surface constructible d'environ 3 000 m² et éloigné de plus de 100 m du cimetière et de l'église. Il présente l'avantage d'être à la vue, dans le passage, à proximité de la bibliothèque et de la poste, de l'étang et son parcours de santé.

Son inconvénient : la sortie peut être difficile... Mme le Maire est chargée de contacter la DDE pour avis.

VI. Questions diverses :

- **SNCF** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de confirmation du Conseil Régional est arrivé : une demande de taxi quotidien pour desservir les retours de Paris a été faite auprès de la SNCF. Ce service prendra probablement effet à compter du 1^{er} septembre prochain, à titre expérimental pour un an.

- **Communauté de communes** : Mme le Maire rend compte des deux dernières réunions. La réunion du mois de juin a été houleuse, Carantilly s'est prononcé contre le projet de Communauté d'Agglomération tel qu'il était défini et contre l'approbation de la nouvelle délibération proposée, votée à Condé sur Vire. Elle a été suivie d'une réunion à Condé comme prévu, mais aucune décision n'a été prise. Lors de la réunion de début juillet, une délibération a été prise pour continuer l'étude du rapprochement en essayant d'intégrer les autres communautés de communes. Par ailleurs, il a été décidé le subventionnement de la salle socioculturelle communale de Hébécrevon (15 voix pour et 14 contre) à hauteur de 15% (9 voix pour) soit 175 000 €. Mme le Maire rend compte des informations qu'elle a recueillies lors du congrès des maires dont l'ordre du jour portait sur l'intercommunalité. M. Pierre BOURGE rend compte de la réunion du comité de suivi.

- **Animations diverses** : Mme le Maire rappelle : Jeudi, animation danses folkloriques (groupe anglais) à Carantilly le matin puis à Marigny l'après midi ; Samedi soir, marché du terroir à Marigny.

- **M. Eugène LEMERRE** fait remarquer qu'il regrette de ne pas avoir été invité suffisamment tôt à la dernière réunion de commission des finances. Par ailleurs, il souhaiterait que la libération de la commune de Carantilly soit fêtée le 28 juillet. Mme le Maire lui répond qu'elle a constaté qu'à Marigny, lors de cette même cérémonie, la population n'a pas répondu présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,